

LA VIE ECONOMIQUE

- [La composition du nouveau gouvernement](#)
- [Pourquoi l'économie française s'essouffle](#)
- [Compétitivité mondiale : la France gagne du terrain](#)
- [Brexit : faute d'accord, les Européens n'annoncent aucun sommet en novembre](#)
- [Les grandes villes vont être autorisées à créer des péages urbains](#)
- [Jambon : 14 industriels soupçonnés d'entente sur les prix](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les cinq points clés du budget de la Sécu 2019](#)
- [Un employeur de Penelope Fillon plaide coupable](#)

FISCALITE

- [Le casse du siècle : l'énorme fraude fiscale à 55 milliards d'euros des "CumEx"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Formation professionnelle : l'Afpa supprime plus de 1 500 postes](#)
- [La RATP veut supprimer mille postes à l'échéance 2024](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Uber va concurrencer Vélib' à Paris en 2019](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :
eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La composition du nouveau gouvernement

Voici la composition du nouveau gouvernement : **Edouard Philippe** : Premier ministre. **Marc Fesneau** : ministre auprès du 1^{er} ministre, chargé des relations avec le Parlement. **Benjamin Griveaux** : secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement. **Marlène Schiappa** : secrétaire d'Etat auprès du 1^{er} ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. **Sophie Cluzel** : secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. **François de Rugy** : ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire. **Elisabeth Borne** : ministre chargée des transports. **Nicole Belloubet** : garde des sceaux, ministre de la justice. **Florence Parly** : ministre des armées. **Jean-Yves Le Drian** : ministre de l'Europe et des affaires étrangères. **Muriel Pénicaud** : ministre du travail. **Bruno Le Maire** : ministre de l'économie et des finances. **Didier Guillaume** : ministre de l'agriculture et de l'alimentation. **Gérald Darmanin** : ministre de l'action et des comptes publics. **Franck Riester** : ministre de la culture. **Jean-Michel Blanquer** : ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. **Christophe Castaner** : ministre de l'intérieur. **Agnès Buzyn** : ministre des solidarités et de la santé. **Jacqueline Gourault** : ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. **Julien Denormandie** : ministre chargé de la ville et du logement. **Frédérique Vidal** : ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. **Annick Girardin** : ministre des Outre-mer. **Roxana Maracineanu** : ministre des sports.

<https://www.acteurspublics.com/affiche-gouvernement>

(Source : www.acteurspublics.com du 16/10/2018)

● Pourquoi l'économie française s'essouffle

Le 18/10/18, l'**OFCE** (observatoire français des conjonctures économiques), lors d'une conférence de presse, a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2018 en France : 1,7 %, contre 2 % en avril. Des prévisions désormais identiques à celles du gouvernement, mais légèrement plus optimistes que celles de l'**Insee**, de la **Banque de France** et du **FMI** (fonds monétaire international), qui tablent tous sur une croissance de 1,6 % en 2018. Si le premier semestre de l'année a connu un ralentissement, la situation devrait s'améliorer au second semestre, jusqu'à connaître un rebond en 2019, avec une croissance à 1,8 % pour le **gouvernement**. Ce même gouvernement s'attend par contre à un coup de frein en 2020. L'institut **COE Rexecode**, lui, prévoit une croissance à 1,6 % en 2018 et à 1,3 % en 2019 « *sous réserve que la conjoncture mondiale ne se dégrade pas significativement* ». Les raisons de la baisse d'estimation par l'OFCE sont multiples. Les principales : un calendrier fiscal défavorable, une consommation des ménages en berne. **Mathieu Plane**, économiste à l'OFCE : « *Environ deux tiers de cet écart de croissance (entre la France et celui de la zone euro hors France) s'expliquent par la mauvaise performance de la consommation des ménages, conséquence directe du choc fiscal de début d'année* ». En ce qui concerne la fiscalité, M. Plane estime que « *le phénomène du calendrier fiscal devrait se reproduire en 2019 et 2020, avec une hausse programmée de la fiscalité indirecte chaque début d'année et une montée en charge de la réforme de la taxe d'habitation sur le quinquennat avec des effets attendus en fin d'année* ». Quant à la consommation des ménages, elle a été touchée par plusieurs facteurs. M. Plane met en avant la hausse de la fiscalité directe avec celle de la CSG « *non compensée intégralement par la baisse des cotisations salariés* », ainsi que l'augmentation de la fiscalité indirecte sur le tabac et les carburants. **M. Plane** : « *À eux seuls, ces deux facteurs ont pesé à hauteur de -0,8 point sur le revenu brut disponible des ménages au premier trimestre* ». Autre motif, toujours d'après M. Plane : la grève des transports, qui a entraîné une baisse de 2,7 % de la consommation des transports par les ménages français au second trimestre 2018, « *ce qui est la plus forte baisse depuis la fin 1995, contribuant à hauteur de - 0,1 point à la consommation totale* ». Enfin, l'économiste note une baisse de la consommation d'énergie, due aux températures clémentes du printemps.

[Retour au sommaire](#)

Les prévisions pour le second semestre 2018 : tous les experts prévoient un rebond de la consommation, surtout grâce à la diminution de la taxe d'habitation et à la baisse des cotisations sociales. **L'OFCE** : « *Au total, le pouvoir d'achat s'améliorerait ainsi de 2,1 % au second semestre 2018 (dont 1,6 % pour le seul dernier trimestre)* ». **Les prévisions pour l'activité des entreprises en 2019**. Là aussi, les experts s'attendent à un léger rebond. Pour l'OFCE, l'investissement des entreprises devrait rester « *robuste en 2018 et 2019* », grâce à l'amélioration du taux de profit des sociétés non financières et des taux encore relativement bas qui permettraient d'avoir un coût du capital bas jusqu'à fin 2019. **La Tribune** : « *Et même si les économistes s'attendent à une hausse des taux en fin d'année prochaine, ce phénomène pourrait être "plus que compensé par les mesures fiscales à destination des entreprises."* ». De même, la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales pérenne devrait permettre une amélioration de la trésorerie des entreprises. Optimisme identique en ce qui concerne **l'investissement public**. L'OFCE indique qu'il y a déjà eu un mieux en 2017, mieux qui devrait se poursuivre en 2018 et connaître une amélioration en 2019 et 2020 avec « *le déploiement progressif du grand plan d'investissement* », même si de nombreuses incertitudes demeurent sur les sommes en jeu. **L'investissement des ménages**. Là, les prévisions sont plus pessimistes. En témoigneraient les enquêtes concernant la demande de logements neufs et les perspectives de mises en chantier. **La Tribune** : « *[Par ailleurs,] l'attentisme d'un certain nombre d'acteurs autour du projet de loi Évolution du logement et aménagement numérique (ÉLAN), conjugué aux efforts budgétaires demandés aux bailleurs HLM ont pour partie fragilisé un secteur sur la voie du redressement* ». **Le commerce extérieur** devrait jouer un rôle favorable pour la croissance. Pour l'OFCE, il devrait avoir un effet positif sur la croissance en 2017 et 2018, grâce entre autres à des livraisons exceptionnelles de gros matériels aéronautiques. En ce qui concerne 2019 et 2020, l'impact du commerce extérieur devrait être neutre. **L'emploi** reste un point noir, la France risquant de connaître une baisse des créations d'emplois dans le privé en 2018 (233 000, contre 347 000 en 2017). Les prévisions pour les deux prochaines années sont aussi à la baisse : 161 000 créations d'emplois en 2019, 116 000 en 2020. Ces chiffres seraient néanmoins suffisants pour réduire le taux de chômage. Les chiffres du taux de chômage hexagonal calculé selon les critères du BIT (bureau international du travail) : 10,1 % en 2016, 9,4 % en 2017, 9,1 % en 2018, 8,8 % en 2019, 8,7 % en 2020.

[https://www.latribune.fr/economie/france/pourquoi-l-economie-francaise-s-essouffle-794442.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181019](https://www.latribune.fr/economie/france/pourquoi-l-economie-francaise-s-essouffle-794442.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181019)

(Source : www.latribune.fr du 19/10/2018, Grégoire Normand)

[Retour au sommaire](#)

● **Compétitivité mondiale : la France gagne du terrain**

Le 17/10/18, le **World Economic Forum** (WEF, forum économique mondial) a publié un rapport sur la compétitivité de 140 pays. La France occupe la 17^{ème} place. Et si une nouvelle méthodologie mise place cette année rend la comparaison avec les années antérieures difficile, on peut dire cependant que l'Hexagone améliore sa compétitivité au plan international. **Les cinq premiers** : les USA, Singapour, L'Allemagne, la Suisse, le Japon. **Les atouts de la France** : la santé (7^{ème} place), ses infrastructures (8^{ème} place), son marché (9^{ème} place), ses capacités à innover (11^{ème} place), son système financier (17^{ème} place). **Ses faiblesses** : l'adoption des TIC (technologies de l'informatique et de la communication, 29^{ème} place), son marché de la production de biens et services (31^{ème} place), sa stabilité macroéconomique (33^{ème} place), ses compétences (34^{ème} place), son marché du travail (53^{ème} place). Le rapport souligne que la France « *a récemment monté un ambitieux programme de réformes qui englobent des lois sur le marché du travail, la réforme des services publics (et plus particulièrement la SNCF) et [qu'elle] est devenue plus attractive pour les investissements technologiques* ». Autre point remarqué par le WEF, les institutions de recherche de l'Hexagone « *qui permettent au pays d'avoir des capacités d'innovation et classe la France parmi les meilleurs pays au monde en termes de quantité et de qualité d'articles scientifiques* ».

[https://www.latribune.fr/economie/international/competitivite-mondiale-la-france-gagne-du-terrain-794084.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181017](https://www.latribune.fr/economie/international/competitivite-mondiale-la-france-gagne-du-terrain-794084.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181017)

(Source : www.latribune.fr du 17/10/2018)

● **Brexit : faute d'accord, les Européens n'annoncent aucun sommet en novembre**

Un sommet devait se tenir entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni les 17 et 18 novembre 2018. Devant l'impossibilité de trouver un compromis, la première ministre britannique Theresa May n'ayant apporté aucune nouvelle proposition, l'UE a annulé les deux dates. Michel Barnier, négociateur du Brexit pour l'UE, a été missionné dans le but d'obtenir un accord.

https://www.lesechos.fr/monde/europe/0302428522340-a-bruxelles-les-europeens-face-a-limpasse-du-brexit-2214511.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20181018-%5BProv_%5D-1413980

(Source : www.lesechos.fr du 18/10/2018, Gabriel Grésillon, Catherine Chatignoux, Ninon Renaud)

● **Les grandes villes vont être autorisées à créer des péages urbains**

Le 17/10/18, le site d'information **Contexte** a indiqué que le gouvernement, dans une version de l'avant-projet de la loi d'orientation des mobilités, a l'intention de faciliter la création de péages urbains dans les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants). Le but : lutter contre la pollution et les nuisances environnementales en réduisant la circulation. L'argent récolté serait redistribué aux collectivités locales qui auront toute liberté pour délimiter le périmètre des zones soumises à péages et fixer les tarifs. **Elisabeth Borne**, ministre des transports, avait déjà fait part de son désir d'instaurer de tels péages, sur les modèles de Londres et Milan. Les tarifs seraient plafonnés à 2,50 euros pour les véhicules légers dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à 5 euros dans les agglomérations de plus de 500 000 habitants (avec, dans les deux cas, possibilité de forfait). Les habitants des zones concernées, ou ceux y travaillant, pourraient bénéficier de réductions, voire être exemptés de péage. La loi d'orientation des mobilités doit être présentée en novembre. Anne Hidalgo, maire de **Paris**, s'est déjà prononcée contre cette mesure, estimant que ce serait-là une « *mesure de ségrégation, de cloisonnement et de punition pour les habitants de la métropole parisienne* ». De son côté, **Lille** envisagerait la mise en place d'un péage « *inversé* », c'est-à-dire que ceux qui éviteraient de prendre leur voiture durant les heures de pointe seraient rémunérés de 1 à 2 euros par trajet.

[https://www.challenges.fr/entreprise/transports/les-grandes-villes-bientot-autorisees-a-creer-des-peages_620021#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20181017](https://www.challenges.fr/entreprise/transports/les-grandes-villes-bientot-autorisees-a-creer-des-peages_620021#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20181017)

(Source : www.challenges.fr du 17/10/2018, avec AFP)

● **Jambon : 14 industriels soupçonnés d'entente sur les prix**

L'Autorité de la concurrence a déclenché une enquête concernant l'industrie du jambon. Elle soupçonne en effet 14 industriels de la filière de s'être entendus sur le prix du jambon. Parmi ces industriels, Fleury Michon, certaines de ses filiales, l'ex-Financière Turenne Lafayette, les Salaisons celtiques (Intermarché) et le groupe Nestlé.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/jambon-14-industriels-soupconnes-d-entente-sur-les-prix_2040631.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 19/10/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Les cinq points clés du budget de la Sécu 2019**

Les cinq points clés du budget de la Sécurité sociale pour 2019 sont les suivants : **01)-** Aller vers le reste à charge zéro ; **02)-** Concrétiser le plan santé ; **03)-** Concrétiser le plan pauvreté ; **04)-** Ne plus indexer les retraites sur l'inflation ; **05)-** Inciter encore plus à utiliser les médicaments génériques. Pour rappel : un excédent de 700 millions d'euros, concernant les quatre branches du régime général et le FSV (Fonds solidarité vieillesse), est attendu pour 2019. Cela fait 18 ans que la Sécurité sociale n'a pas présenté un budget positif. Néanmoins, ce résultat ne sera obtenu que grâce à des économies (5,7 milliards d'euros) qui doivent être réalisées par les « *grandes branches de la Sécurité sociale, notamment sur les pensions de retraite, les allocations familiales, l'hôpital, la médecine de ville et l'industrie* »

pharmaceutique ». **Les retraites.** Elles ne seront revalorisées que de 0,3 %, soit bien en-dessous de l'inflation. Economies attendues : 1,8 milliard d'euros. Le gouvernement a décidé, pour les ménages les plus modestes, que ces derniers seraient exonérés de l'augmentation du taux de la CSG de 1,7 point. Coût : 350 millions d'euros. Nombre de foyers concernés : 350 000. Les représentants syndicaux ont estimé la mesure insuffisante. **La transformation du CICE** (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en baisse de cotisations patronales sera effective au 01/01/19. Une mesure qui va alourdir le déficit public en 2019. Concernant les salariés, ces derniers seront exonérés de cotisations sur les heures supplémentaires. Date d'effet : 01/09/19. **Le développement des génériques.** Deux mesures vont être mises en place dans ce sens : **01)**- Un remboursement moindre pour les patients refusant sans justification médicale un générique ; le remboursement se fera alors sur la base du générique le plus cher et non sur le prix du princeps (médicament d'origine) ; **02)**- Des « *critères médicaux objectifs* » vont être définis pour limiter l'inscription « *non substituable* » par les médecins sur les ordonnances. Pour les principaux syndicats de pharmaciens et de médecins libéraux, ces mesures ne pourront que générer « *des situations conflictuelles et chronophages, sans améliorer la qualité des soins* ». Enfin, des règles de prise en charge par la Sécurité sociale des **médicaments homéopathiques**, à l'efficacité controversée, devraient être instaurées par décret. Ce qui pourrait ouvrir la porte à un déremboursement, précise Challenges. **Le reste à charge zéro**, lui, concerne le remboursement intégral par la Sécurité sociale et les complémentaires de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives. La mesure devrait être mise en œuvre progressivement jusqu'en 2021, grâce notamment à la fixation de tarifs plafonds. **Une mesure envers les plus défavorisés** : la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) vont fusionner à compter du 01/11/19. Le but : améliorer le remboursement des soins de 1,4 million de Français. Enfin, une nouveauté pour **les travailleuses indépendantes, les cheffes d'entreprise et les agricultrices** : en 2019, elles pourront bénéficier d'un congé maternité aussi long que celui des salariées.

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/les-cinq-points-cles-du-budget-de-la-secu-2019_620888#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181021](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/les-cinq-points-cles-du-budget-de-la-secu-2019_620888#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181021)

(Source : www.challenges.fr du 21/10/2018, avec AFP)

● Un employeur de Penelope Fillon plaide coupable

D'après le journal Le Monde, Marc Ladreit de Lacharrière, propriétaire de *La Revue des Deux Mondes*, va plaider coupable dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Motif : emploi fictif concernant Pénélope Fillon, qui aurait indûment touché un salaire de 3 500 euros nets par mois, de mai 2012 à décembre 2013. Cette annonce fait suite à celle des juges d'instruction qui, le 19/10/18, ont indiqué avoir clos leur enquête. Pour rappel, l'affaire porte sur les emplois fictifs dont auraient bénéficié l'épouse et les enfants de François Fillon, ex-candidat de la droite aux dernières élections présidentielles. Quant à M. Fillon, il a été mis en examen le 14/03/17, pour « *détournement de fonds publics [et] complicité de recel d'abus de biens sociaux* ».

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/penelopegate-ladreit-de-lacharriere-affaibli-la-defense_2040660.html

(Source : www.lexpress.fr du 20/10/2018)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Le casse du siècle : l'énorme fraude fiscale à 55 milliards d'euros des "CumEx"

Une fraude fiscale a été révélée en Allemagne sous le nom de code « CumEx ». Cette fraude a coûté 55 milliards d'euros à une dizaine de pays européens, dont la France qui a perdu 17 milliards d'euros. L'affaire a démarré en 2012. L'enquête qui s'en est suivie a mis en cause des négociants en bourse allemands, plus particulièrement cinq anciens traders de la HVB (HypoVereinsbank). Ces derniers ont été accusés de fraude fiscale grave. Outre la France, ont été touchés l'Allemagne (31,8 milliards d'euros), l'Italie (4,5 milliards d'euros), le Danemark (1,7 milliard d'euros), la Belgique (201 millions d'euros). Ainsi que (sans chiffrage) l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suisse.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-casse-du-siecle-l-enorme-fraude-fiscale-a-55-milliards-d-euros-des-cumex-devoilee-par-le-monde-794456.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181019](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-casse-du-siecle-l-enorme-fraude-fiscale-a-55-milliards-d-euros-des-cumex-devoilee-par-le-monde-794456.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181019)

(Source : www.latribune.fr du 19/10/2018, avec Reuters)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Formation professionnelle : l'Afpa supprime plus de 1 500 postes

Le 18/10/18, l'Afpa (agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) a présenté un plan de restructuration. 1 541 postes vont être supprimés d'ici 2020 et 38 centres seront fermés. **L'Afpa** : « *Ce plan de transformation vise à rendre l'Afpa compétitive sur un marché concurrentiel. Elle doit revoir son modèle organisationnel pour retrouver le chemin de la performance économique et sociale* ».

[https://www.challenges.fr/france/formation-professionnelle-l-afpa-supprime-1-541-postes-620297#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181018](https://www.challenges.fr/france/formation-professionnelle-l-afpa-supprime-1-541-postes-620297#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181018)

(Source : www.challenges.fr du 18/10/2018, avec Reuters)

● La RATP veut supprimer mille postes à l'échéance 2024

Afin de gagner en compétitivité, dans l'optique d'une ouverture à la concurrence, la RATP entend supprimer 1 000 à 1 100 postes d'ici 2024, à raison de 100 à 150 postes chaque année. Il n'y aura cependant aucun licenciement. **La RATP** : « *L'ajustement des effectifs se fera donc principalement par le non-remplacement de départs et par des redéploiements internes* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/transports/la-ratp-veut-supprimer-mille-postes-a-l-echeance-2024-620592#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181020](https://www.challenges.fr/entreprise/transports/la-ratp-veut-supprimer-mille-postes-a-l-echeance-2024-620592#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181020)

(Source : www.challenges.fr du 20/10/2018)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Uber va concurrencer Vélib' à Paris en 2019

Le 18/10/18, Uber a présenté son vélo électrique rouge, appelé Jump. Uber a précisé que ce Jump sera disponible en libre-service à Paris « *début 2019* ». **Uber** : « *Le déploiement sera progressif, mais l'objectif sera d'être compétitif par rapport aux autres offres* ». Une grosse concurrence pour Vélib'.

[http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/uber-va-concurrencer-velib-a-paris-en-2019-18-10-2018-7922241.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/uber-va-concurrencer-velib-a-paris-en-2019-18-10-2018-7922241.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 18/10/2019, Jean-Gabriel Bontinck)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr